



Table de concertation des personnes exploitantes

Système des services de garderie éducatifs

Mandat

*Note : pour alléger le texte, l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada sera abrégé à " l'Accord " et la Table de concertation des personnes exploitantes sera abrégée à " la Table de concertation".

Introduction

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire un investissement transformateur de 30 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en place un système pancanadien de services de garderie éducatifs. Cet engagement vise à la fois les enjeux économiques et sociaux et constitue un élément essentiel de l'infrastructure sociale nécessaire pour soutenir la croissance économique. Cet investissement va soutenir la création d'emplois, de permettre aux familles d'améliorer leur niveau de vie et de créer une génération de jeunes apprenants engagés et bien préparés.

Au cours des quatre dernières années, le Nouveau-Brunswick a transformé son système de services de garderie éducatifs. Un cadre de politiques publiques complet a permis de créer un nouveau modèle de prestation de services par le biais du programme de désignation. Le programme de désignation vise à améliorer l'accès à des services de garderie éducatifs qui sont abordables, de qualité et inclusifs. La vision du Nouveau-Brunswick est claire : bâtir un système de garderies éducatives de haute qualité sur lequel les familles peuvent compter, et où les enfants reçoivent des services appropriés qui leur permettent de réaliser leur plein potentiel.

Les deux niveaux de gouvernement se sont engagés à collaborer pour mettre en place un système communautaire de services de garderie éducatifs réglementé, et pour veiller à ce que toutes les familles, quel que soit leur lieu de résidence, aient accès à des services de garderie éducatifs de haute qualité, abordables, flexibles et inclusifs. La double mission du système de services de garderie éducatifs consiste à soutenir à la fois la participation active des parents sur le marché du travail et l'éducation des jeunes enfants. À ce titre, l'efficacité et l'efficience de ce système sont essentielles pour soutenir notre économie, tant dans l'immédiat qu'à long terme.

Mandat

La Table de concertation est un forum continu visant à assurer un plus grand engagement des personnes exploitantes dans le dialogue critique nécessaire à la transformation et l'amélioration continue du système de services de garderie éducatifs au Nouveau-Brunswick. Le renforcement des capacités et les changements systémiques résultant de la mise en œuvre de l'accord faciliteront l'atteinte des objectifs du Nouveau-Brunswick. Quoique la priorité sera d'adresser la mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick, les délibérations de la Table de concertation incluront aussi des discussions sur les défis relatifs aux services pour les enfants d'âge scolaire.

- veiller à ce que les familles aient accès à des services de garderie éducatifs de haute qualité, abordables, inclusifs et flexibles, qui répondent à leurs besoins et sur lesquels elles peuvent compter
- offrir aux enfants le meilleur départ possible dans la vie en veillant à ce que tous aient le même accès aux possibilités, dès leur plus jeune âge
- soutenir la croissance économique de la province en appuyant la croissance démographique et en permettant aux parents, en particulier aux mères, de réaliser une plus grande autonomie financière

- renforcer un système de services de garderie éducatifs communautaire et de haute qualité
- mettre l'accent sur les résultats axés sur l'enfant et sur l'intérêt supérieur des familles.

Le mandat de la Table de concertation est résumé ainsi :

- contribuer de façon constructive avec le ministère sur la voie à suivre pour créer un système communautaire de services de garderie éducatifs de haute qualité qui réponde aux besoins des familles et des enfants
- fournir des idées et de la rétroaction au ministère sur les cadres et les plans d'action pertinents, et par la suite, fournir des conseils pour les mettre à jour au besoin
- participer à des discussions sur la recherche fondée sur des données probantes, au besoin, sur des questions jugées d'une importance vitale pour le secteur
- favoriser une culture d'innovation et de l'amélioration continue
- améliorer la communication et créer un meilleur alignement entre le secteur des services de garderie éducatifs et le gouvernement
- aborder les problèmes et les défis et rechercher des solutions innovantes qui soient mutuellement bénéfiques
- fournir un forum de dialogue sur les pratiques et processus opérationnels qui ont un impact sur le secteur des services de garderie éducatifs

Rencontres

- Présidée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Table de concertation se réunira au moins quatre (4) fois par an.
- La présidence sollicite les suggestions des membres pour rédiger l'ordre du jour des réunions, ainsi que le moment et le lieu des réunions.
- Les services de secrétariat et de soutien sont fournis par le bureau du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Les réunions bénéficient d'une traduction simultanée et les documents sont disponibles dans les deux langues officielles.
- Les réunions peuvent bénéficier de l'aide d'un animateur externe expérimenté pour favoriser un dialogue efficace.
- Les membres sont indemnisés pour leurs frais de déplacement conformément aux normes gouvernementales. Des décharges de temps seront accordées si nécessaire.
- Les procès-verbaux des réunions sont considérés comme des documents internes qui ne doivent pas être diffusés au-delà des membres de la Table de concertation, à moins qu'ils n'aient été approuvés par toutes les parties.
- Les annonces ou déclarations publiques ainsi que les autres communications concernant les activités de la Table de concertation doivent être acheminées par le président de la Table de concertation.

Membres

La Table de concertation est constituée d'une représentation croisée des personnes exploitantes de différents types d'installations de la province et de champions provenant des établissements anglophones et

francophones des régions urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick. Les membres seront sélectionnés dans le cadre d'un processus de mise en candidature et les participants sélectionnés seront nommés pour une période d'un an avec la possibilité d'être renouvelable afin de s'assurer d'une représentation sectorielle appropriée.

La nomination à la Table de concertation est pour une personne nommée pour représenter le secteur, et non leur organisation, et n'est pas transférable. L'adhésion est envisagée pour ceux qui sont prêts à investir le temps et l'énergie, et qui ont démontré ce qui suit: leadership collaboratif, approche novatrice de la résolution de problèmes et de la réflexion stratégique, une compréhension provinciale des réalités du secteur des garderies éducatives qu'ils représentent.

Participants/ Représentation

- "Early Learning and Childcare New Brunswick" (1)
- L'Association des professionnels de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (1)
- L'Association des Services de garde éducatifs francophones (1)
- Personnes exploitantes d'établissements francophones (10)
- Personnes exploitantes d'établissements anglophones (10)

Adhoc / Consultations au besoin

À tout moment, la personne présidant les réunions peut inviter d'autres représentants au besoin à participer aux discussions et aux consultations pertinentes pour les objectifs de la Table de concertation, et ce, à la suite de la demande de la Table de concertation.